

**Le changement de statut
Une réflexion en amont un projet en aval.**



Nadine MUSZYNSKI

- ▣ La loi sur la protection de l'enfance de 2007 a introduit la notion de « projet pour l'enfant » plus communément appelé « projet éducatif ».
- ▣ La loi du 14 mars 2016 renforce la notion de projet pour l'enfant.
- ▣ La notion de « projet de vie » doit se substituer à celle de « projet éducatif » lorsque le constat est fait que l'enfant ne pourra jamais retourner vivre chez ses parents.

Comment aider les professionnels à envisager le retrait de l'autorité parentale

- ▣ En informant l'ensemble des équipes éducatives des effets graves du délaissement et de la violence parentale sur le développement de l'enfant par le biais de débat et de support écrit de référence.
- ▣ En développant des réunions pluridisciplinaires : référent, psychologue, RASE, chef de service, un membre de l'équipe adoption pour sortir d'une décision individuelle.
- ▣ En développant le soutien technique aux équipiers : accompagner la réflexion sur le projet de vie en utilisant différentes ressources, cellule juridique, avocat... (ex : Art.378-1).

Les procédures proposées pour obtenir le retrait de l'autorité parentale et permettre le statut de pupilles.

- ✓ Le consentement à l'adoption
- ✓ La déclaration judiciaire de délaissement parental (Art 381-1- et 381-2 cc)
- ✓ Le retrait d'autorité parentale (Art 378-1)

**Les grandes étapes qui vont
jalonner le projet de vie**

L'admission pupille

- ❑ Les conséquences du changement de statut :
 - ❑ Toutes les décisions concernant l'enfant vont être prises par le tuteur aidé par le Conseil de Famille.
 - ❑ Le conseil de famille doit s'interroger sur le projet de vie le plus adapté aux besoins de l'enfant, dont l'adoption si cela correspond à son intérêt.

Les différentes étapes partenariales avec le CDF

- ▣ Acte l'admission pupille de l'enfant à l'aide d'une fiche signalétique rédigée par le service adoption
- ▣ Présentation du récit de vie
- ▣ Présentation de l'enfant, la famille d'accueil et le référent.
- ▣ Présentation du bilan projet de vie si Adoption
- ▣ Choix de la famille adoptante
- ▣ Présentation du bilan des 6 mois.

**LA MÉTHODOLOGIE DE
PROJET D'ADOPTION
TARDIVE ET PROJET DE VIE**

Pourquoi une méthodologie

- Pour associer l'ensemble des professionnels gravitant auprès de l'enfant et définir « du qui fait quoi ».
- Pour structurer la démarche par des repères et des outils qui renseigneront la faisabilité du projet.
- L'ensemble des pratiques doivent se fonder sur le rythme, les besoins et le désir de l'enfant. C'est-à-dire qu'en fonction des difficultés ou des résistances rencontrées, l'équipe qui gère le projet doit faire preuve de souplesse et de créativité.

L'information de l'assistante familiale

- ▣ Une étape très importante qui intervient dès le début de la procédure.
- ▣ D'une part, l'assistante familiale va devoir se positionner, elle et sa famille toute entière sur un éventuel projet d'adoption de l'enfant.
- ▣ D'autre part, si l'adoption n'est pas son souhait, elle va participer à l'élaboration du projet et permettre le passage de l'enfant d'une famille à une autre.

Le pilote de projet

- ▣ Le pilote de projet coordonne l'intervention des différents professionnels, met en œuvre les différentes étapes du projet et rend compte au conseil de famille habilité à prendre toutes décisions.

- ▣ Pour cela il dispose de 3 outils spécifiques :
 - **Le récit de l'histoire de vie de l'enfant.**
 - **La réunion de « concertation technique adoption ».**
 - **Repérage et accompagnement des familles adoptantes.**

La rédaction de l'histoire de vie de l'enfant

Travail minutieux, qui va donner lieu à un document qui va reprendre les différents évènements de l'histoire.

Les attendus

- ▣ **Pour l'enfant**, le travail sur son histoire de vie va lui permettre de renforcer son « identité narrative ». C'est-à-dire sa capacité à se raconter et se définir dans le temps et les générations d'une façon cohérente et compréhensible.
M. BERGER rappelle que l'enfant doit faire un travail de mentalisation et d'intériorisation de son histoire avec le soutien du psychologue « **On ne peut considérer comme réel et s'approprier que ce que l'on a créé à l'intérieur de soi** ».
- ▣ **Pour les intervenants**, l'histoire de vie va permettre de connaître en détails les événements de la biographie de l'enfant et de les remettre en perspective. Ainsi son itinéraire d'ensemble, les traumatismes vécus, ses ressources et ses points de vulnérabilité vont être mieux cernés et vont permettre d'affiner le diagnostic d'adoptabilité et le projet d'adoption.
- ▣ **Enfin pour les parents adoptifs**, l'histoire de vie constitue le cadre fondamental qui va leur permettre de mieux comprendre leur enfant. Cependant, le travail accompli avec l'enfant ne s'arrête pas avec son placement en adoption et il est vital que les parents adoptifs soient engagés dans la continuité de ce travail. Comme tous les parents, ils doivent posséder et partager l'histoire de leurs enfants avec toutes ses particularités.

Les réunions techniques

- ▣ regroupent les différents professionnels concernés et qui vont jalonner la mise en œuvre du projet.
- ▣ animée par le pilote du projet qui rappelle les différentes étapes et définit avec les intervenants « qui fait quoi ».
- ▣ vont permettre de faire avancer le projet en particulier en ce qui concerne le choix de la famille adoptante et les modalités d'apparentement.

« il faut la bonne famille adaptée aux besoins de l'enfant au bon moment ».

- ▣ Le bureau de l'adoption est confronté à un fort déficit de familles agréées pour des enfants grands dans le département, ce qui nécessite une ouverture à des candidatures extérieures.
- ▣ Le bureau de l'adoption reçoit environ une vingtaine de dossiers par mois de toute la France.
- ▣ Les dossiers agréments pour des enfants de moins de 6 ans sont systématiquement renvoyés sauf si particularités.
- ▣ Les dossiers agréments pour des enfants de 7 à 10 ans ou plus sont systématiquement lus, présentés lors d'une réunion de service et des rencontres sont planifiées.
- ▣ Si le projet de ces couples correspond au profil des enfants que nous proposons à l'adoption, une visite à domicile est prévue.
- ▣ A la suite de cette visite, les couples sont invités à une journée d'information et de formation.
- ▣ Nous avons actuellement une vingtaine de couples hors de notre département qui sont susceptibles d'accueillir un enfant.

Le rôle et le soutien de l'assistante familiale

- ▣ un professionnel très engagé dans le projet.
- ▣ pilote de projet et le psychologue en charge de l'enfant travaillent étroitement avec elle.
- ▣ un rôle et une place difficile à tenir auprès de l'enfant : faciliter le passage de l'enfant d'une famille d'accueil à une famille d'adoption.
- ▣ Emotionnellement, elle peut éprouver des sentiments douloureux ou contradictoire :
 - la souffrance de la séparation.
 - un questionnement et une anxiété par rapport au bien fondé et à la réalisation du projet. Est-ce que l'adoption va réussir ?
- ▣ Enfin, le projet d'adoption peut provoquer chez l'enfant des phases d'opposition, d'anxiété ou de colère qui peuvent le mettre en difficulté. C'est pour cette raison qu'un soutien spécifique et systématiquement proposé avec l'intervention du responsable local de l'accueil familial.
- ▣ L'objectif est d'atténuer cette ambivalence pour lui permettre d'assurer le rôle de passeur et de faciliter la séparation de l'enfant.

La préparation psychologique de l'enfant

- ▣ Evaluer où se situe l'enfant dans son développement psychologique, compte-tenu des traumatismes psychoaffectifs qu'il a pu vivre
- ▣ Accompagner l'enfant pour lui permettre d'élaborer psychiquement son histoire de vie et s'engager lorsque c'est possible et souhaitable dans un projet d'adoption.

LA QUESTION DE L'ADOPTABILITÉ

L'évaluation psychologique de l'adoptabilité

L'évaluation psychologique de l'enfant et
sa préparation psychologique se font en
deux temps différents

L'évaluation psychologique

- ❑ À partir des tests adaptés, décrire le fonctionnement psychique et son niveau développement.
- ❑ Deux processus fondamentaux :
 - Processus d'attachement
 - Processus développementaux, cognito-émotionnels.
- ❑ L'histoire intergénérationnel ou transgénérationnel

Le temps de préparation

- ▣ Qui peut prendre plusieurs mois
- ▣ Se décompose en trois phases :
 - Le travail sur le délaissement et le renoncement aux parents biologiques.
 - Le travail sur la séparation avec la famille d'accueil et l'investissement dans le projet.
 - Le travail sur les parents réels et imaginaires qui s'appuie sur la capacité de rêverie de l'enfant.

La présentation du dossier de l'enfant aux parents adoptifs

- ▣ vise à restituer le récit de vie de l'enfant, son évolution générale et sa situation actuelle chez l'assistante familiale. Un album de photos ou un film avec l'enfant peut être présenté. Après ce premier temps, les professionnels laissent le couple seul pour qu'ils puissent échanger et exprimer leurs émotions entre eux.
- ▣ Après avoir répondu à toutes leurs questions. Des explications précises sont également données sur les délais et les conditions d'apparement.

La préparation des parents adoptifs

- ▣ Explication des différentes étapes : la rencontre, l'apparementement, le placement en vue d'adoption.
- ▣ La préparation de la rencontre : une petite lettre où ils se présentent à l'enfant, des contacts téléphoniques, organisation concrète de la première rencontre.
- ▣ Il est important que les parents adoptifs soient en confiance avec les intervenants et qu'ils s'autorisent à exprimer leur questionnement et leur émotion.

Le calendrier d'apparement

- ▣ Réalisé par le pilote, validé par le tuteur.
- ▣ 2 éléments fondamentaux à respecter d'après les travaux de Ozoux Teffaine :
 - Le calendrier d'apparement doit être étalé sur une courte durée.
 - La première rencontre de l'enfant et de sa famille adoptive se fait dans sa future maison.

Le premier contact :

Les appels téléphoniques

- ▣ Suite à cette préparation, des contacts téléphoniques peuvent se mettre en place de manière classique, ou par le biais de Web-cam.
- ▣ Le premier se fait généralement en présence du psychologue ou le pilote
- ▣ Par la suite, le rythme et l'organisation sont laissés à l'initiative de l'enfant et des parents afin de ne pas limiter leur implication et leur désir.

La première rencontre avec ses parents adoptifs

- ▣ Le pilote de projet vient chercher l'enfant au domicile de l'assistante familiale. Il peut être accompagné du référent ou du psychologue qui suit l'enfant.
- ▣ Le pilote revient en fin de journée pour faire le point avec la famille.
- ▣ Dans la très grande majorité des situations, l'enfant souhaite rester chez ses parents adoptifs et dormir chez eux.

La première rencontre parents adoptifs/ parents d'accueil

- ▣ Après avoir dormi chez ses parents adoptifs, l'enfant revient chez l'assistante familiale pour « *présenter ses parents adoptifs* ». En général, il ne dort plus dans sa famille d'accueil et repart avec les affaires qu'il avait initialement préparées.
- ▣ Cette première rencontre va très souvent déclencher un mouvement d'approbation émotionnelle chez l'assistante familiale. Celui-ci va concrétiser dans le meilleur des cas par des commentaires positifs du type « *c'est vraiment une super famille ...* » « *ils sont bien* ».

Le placement en vue d'adoption

- ▣ C'est le terme juridique qui vient consacrer et déterminer la date d'arrivée de l'enfant dans sa famille d'adoption. Il est décidé par le Conseil de famille sur proposition de l'équipe.
- ▣ D'une façon générale, l'enfant va « *congédier* » les intervenants, acteur du projet d'adoption et s'approprier ses parents. L'enfant entre alors pleinement dans la période de placement en vue d'adoption.

**Echec d'adoption :
de quoi parle-t-on?**

- ▣ Levy Soussan cite le chiffre de 15% dans les études internationales.
- ▣ Mais de quoi parle-t-on :
 - Un échec d'apparementement OU un échec de la filiation adoptive
 - Echec d'adoption internationale – échec adoption pupille
 - Echec concernant les enfants nés sous secret
 - Echec concernant les enfants grands (250 en France mais aucune statistique concernant les échecs).

En ce qui nous concerne, le taux serait de 10%.

Nos expériences sont souvent un échec d'apparementement dans l'année qui suit le placement en vue d'adoption.

Trois constats

- ▣ Une surévaluation des capacités des familles adoptantes
- ▣ Une sous-évaluation des difficultés psychiques et de la problématique de l'enfant.
- ▣ La première année : année de tous les dangers (nécessiter de développer le soutien durant la première année)

Un exemple de sur-évaluation des capacités de la famille adoptante

SOPHIE 9 ANS



Que faut il retenir de nos expériences d'échec

- ❑ La nécessité d'une évaluation fine de l'enfant
- ❑ Un bilan d'adoptabilité psychique mais pas que **Savoir et prendre le temps d'écouter les personnes qui partagent le quotidien de l'enfant.**
- ❑ Se donner les moyens d'utiliser des lieux neutres pour observer l'enfant.
- ❑ Sortir de l'universalité de l'agrément et penser que toutes familles pourraient accueillir tout enfant : Evaluation et accompagnement des familles sur la définition du profil de l'enfant (information, formation....).
- ❑ Il faut parfois **RENONCER** l'adoption n'est pas un projet de vie adapté.
- ❑ Même niveau de compétence et d'attente dans le couple

Comment repenser un projet pour l'enfant

- ▣ Sortir du retentissement émotionnel : « l'échec d'adoption n'est pas un drame. »
- ▣ Sortir du sentiment de culpabilité.
- ▣ S'autoriser à analyser, à comprendre et surtout **A SE PROJETER DANS L'AVENIR**
- ▣ Identifier les facteurs, avoir une réflexion analytique avec l'ensemble des professionnels.

Ce qu'il reste à développer

- ▣ Développer le suivi post adoption (ANGLETERRE)
- ▣ Offrir un soutien financier qui permettrait le financement de prise en charge thérapeutique, des coachs scolaires....(première année +++)
- ▣ Sortir de la déconsidération que pourrait représenter l'internat scolaire qui permet d'offrir une distanciation relationnelle intéressante et permettre au couple de réellement vivre une relation avec l'enfant sans qu'elle soit parasitée par les devoirs, les difficultés scolaires....
- ▣ Diversifier les projets